

SERMI : la certification indispensable pour les acteurs de l'automobile



La certification SERMI (Security-related Repair and Maintenance Information)

Depuis le 1er novembre 2024, la certification SERMI est devenue indispensable pour tous les professionnels de l'automobile qui interviennent sur les systèmes de sécurité et d'immobilisation des véhicules. Seuls les détenteurs d'un certificat SERMI ont le droit d'intervenir sur les composants et logiciels de sécurité des véhicules.

Les principaux atouts que procure la certification SERMI :

UN AVANTAGE COMPÉTITIF INDÉNIABLE

Mise à jour logicielle des composants antivol, réinitialisation de l'indicateur de service, travaux sur les serrures de portes, interventions sur les unités de contrôle moteur, etc., sont autant de prestations qui requerront la certification SERMI. Les garages certifiés pourront donc proposer davantage de services que les autres, et auront ainsi un vrai avantage compétitif.

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Face aux réglementations de plus en plus strictes concernant la réparation et la maintenance des véhicules, notamment en matière de sécurité et d'environnement, la certification SERMI garantit la conformité totale des ateliers selon les lois et réglementations en vigueur, réduisant ainsi les risques de non-conformité et les sanctions associées.

ACCÈS SÉCURISÉ AUX INFORMATIONS TECHNIQUES

La certification SERMI donne aux ateliers certifiés un accès sécurisé aux informations techniques et aux données confidentielles des constructeurs automobiles, à l'instar des concessionnaires automobiles. Cela leur permet d'effectuer des réparations et des maintenances en totale conformité avec les dernières directives et normes de sécurité émises par les fabricants.

Certification SERMI : Qui est concerné ?

- La certification concerne tous les opérateurs et types de véhicules (VP, VU et PL), dès lors qu'ils interviennent sur des données de sécurité. Elle s'applique donc aussi bien aux réparateurs indépendants, qu'aux réparateurs agréés lorsqu'ils interviennent sur une voiture d'une autre marque, aux équipementiers, aux fournisseurs de services à distance (RSS), ou encore aux acteurs du remanufacturing et aux organismes de formation à la réparation
- **Important :** la certification concerne à la fois l'entreprise, et chaque employé amené à effectuer les manipulations concernées. Il s'agit donc d'une certification au niveau de la structure et d'une habilitation au niveau individuel

Pourquoi choisir SGS ?

- Un organisme certificateur indépendant, déjà accrédité par le COFRAC pour délivrer la certification SERMI* et de nombreux autres dispositifs liés à l'automobile
- Un maillage dense pour une vraie réactivité
- Un partenariat de longue date auprès des fédérations de professionnels de l'automobile qui nous permet de comprendre parfaitement les enjeux du secteur

*Attestation d'accréditation N° 3-2297, portée disponible sur le site du COFRAC

Contactez-nous

SGS ICS
01.41.24.86.54
fr.sermi@sgs.com

sgs.com/fr-fr



When you need to be sure